

A l'attention de Monsieur le Maire
Gabriel Walkowiak

Nancy, le 10 Novembre 2022

OBJET : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale d'une ICPE.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la constitution du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dans le cadre du projet ReSolute, l'avis du maire, sur la proposition de l'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, doit être joint au dossier conformément aux dispositions de l'article D. 181-15-2 11° du code de l'environnement.

Les installations projetées sont à implanter sur le site actuel de Gazel Energie située sur :

- ◇ La parcelle 20 de la commune de Diesen ;
- ◇ La parcelle 16 de la commune de Porcellette.

Dans le cas de la mise à l'arrêt définitif des installations qui seront exploitées sur le site, nous envisageons de considérer l'usage futur du site en tant qu'usage d'activités économiques et industrielles.

Dans le cas d'une cessation d'activité, **CIRCA** s'engage à respecter les dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du Code de l'Environnement, notamment :

- ◇ La notification au préfet trois mois au moins avant l'arrêt définitif ;
- ◇ La définition des mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'installation, la mise en sécurité du site :
 - L'évacuation des produits dangereux et, la gestion des déchets présents sur le site ;
 - Les interdictions ou limitations d'accès au site ;
 - La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
 - La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

CIRCA placera le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur compatible avec un usage d'activités économiques et industrielles.

Votre avis devra être joint au Dossier de Demande d'Autorisation, il est réputé émis si vous ne vous êtes pas prononcés dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Anthony James Duncan
Fondateur et Directeur Général de Circa Sustainable Chemicals France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Moselle
MAIRIE DE DIESEN



57890 DIESEN
Tél. 03 87 93 06 33
Fax. 03 87 93 33 46
Mairie.diesen@wanadoo.fr

Diesen le 28 novembre 2022

Monsieur Gabriel WALKOWIAK
Maire de la commune de
57890 DIESEN

à

Monsieur David-Alexandre LEDUC
Circa Group

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 10 novembre, nous vous donnons notre accord sur les modalités de remise en état du terrain sur lequel sera construite la bioraffinerie en cas d'arrêt d'activité industrielle.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire
G. WALKOWIAK



MAIRIE de Porcellette

5 Rue de Saint-Avoid
57890 Porcellette

A l'attention de Madame la Maire
Marie-France Guerriero

Nancy, le 10 Novembre 2022

OBJET : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale d'une ICPE.

Madame la Maire,

Dans le cadre de la constitution du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dans le cadre du projet ReSolute, l'avis du maire, sur la proposition de l'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, doit être joint au dossier conformément aux dispositions de l'article D. 181-15-2 11° du code de l'environnement.

Les installations projetées sont à implanter sur le site actuel de Gazel Energie située sur :

- ◇ La parcelle 20 de la commune de Diesen ;
- ◇ La parcelle 16 de la commune de Porcellette.

Dans le cas de la mise à l'arrêt définitif des installations qui seront exploitées sur le site, nous envisageons de considérer l'usage futur du site en tant qu'usage d'activités économiques et industrielles.

Dans le cas d'une cessation d'activité, **CIRCA** s'engage à respecter les dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du Code de l'Environnement, notamment :

- ◇ La notification au préfet trois mois au moins avant l'arrêt définitif ;
- ◇ La définition des mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'installation, la mise en sécurité du site :
 - L'évacuation des produits dangereux et, la gestion des déchets présents sur le site ;
 - Les interdictions ou limitations d'accès au site ;
 - La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
 - La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

CIRCA placera le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur compatible avec un usage d'activités économiques et industrielles.

Votre avis devra être joint au Dossier de Demande d'Autorisation, il est réputé émis si vous ne vous êtes pas prononcés dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Anthony James Duncan
Fondateur et Directeur Général de Circa Sustainable Chemicals France



Département de la Moselle - Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
COMMUNE DE PORCELETTE

Mairie - 5 rue de Saint-Avoid
57890 PORCELETTE
www.porcelette.fr

☎ 03.87.29.71.71
☎ 03.87.29.71.70
✉ mairie-porcelette2@wanadoo.fr

Affaire suivie par MFG/RM/MS

Le Maire de la Commune de PORCELETTE
à
Monsieur Anthony James DUNCAN
Fondateur et Directeur Général de
Circa Sustainable Chemicals France SAS
3, place Simone Veil
54064 Nancy Cedex

Recommandé avec AR

OBJET : Dossier de demande d'Autorisation Environnementale d'une ICPE.

REFER. : Votre courrier du 10 novembre 2022.

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier visé en référence et dans le cadre de votre projet ReSolute, vous m'informez de l'instruction de votre dossier cité en objet, soumis aux dispositions de l'article D.181-15-2 11° du code de l'environnement, notamment celles en matière de réaffectation ou remise en état du site actuellement occupé par Gazel Energie et sis sur notre parcelle communale n° 16.

En retour, j'émet un avis favorable à vos installations projetées aux conditions que vous évoquez dans le document et sous réserve de respecter scrupuleusement les dispositions des articles R.512-39-1 et suivants du code de l'environnement.

Dans cette attente et vous en remerciant par avance,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération très distinguée.

à Porcellette, le 25 novembre 2022

Le Maire

Marie France GUERRIERO



Madame la Maire
pour info - Châtenoy Préville



Circa Sustainable Chemicals France SAS
France Registration No. 889 798 912
VAT Registration No. FR44899798912
3 Place Simone Veil, 54064 Nancy CEDEX, France
circa-group.com

MAIRIE de Porcellette
5 Rue de Saint-Avoid
57890 Porcellette

A l'attention de Madame la Maire
Marie-France Guerriero

Nancy, le 10 Novembre 2022

OBJET : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale d'une ICPE.

Madame la Maire,

Dans le cadre de la constitution du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dans le cadre du projet ReSolute, l'avis du maire, sur la proposition de l'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, doit être joint au dossier conformément aux dispositions de l'article D. 181-15-2 11° du code de l'environnement.

Les installations projetées sont à implanter sur le site actuel de Gazel Energie située sur :

- ◇ La parcelle 20 de la commune de Diesen ;
- ◇ La parcelle 16 de la commune de Porcellette.

Dans le cas de la mise à l'arrêt définitif des installations qui seront exploitées sur le site, nous envisageons de considérer l'usage futur du site en tant qu'usage d'activités économiques et industrielles.

Dans le cas d'une cessation d'activité, **CIRCA** s'engage à respecter les dispositions des articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du Code de l'Environnement, notamment :

- ◇ La notification au préfet trois mois au moins avant l'arrêt définitif ;
- ◇ La définition des mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'installation, la mise en sécurité du site :
 - L'évacuation des produits dangereux et, la gestion des déchets présents sur le site ;
 - Les interdictions ou limitations d'accès au site ;
 - La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
 - La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

CIRCA placera le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur compatible avec un usage d'activités économiques et industrielles.

Votre avis devra être joint au Dossier de Demande d'Autorisation, il est réputé émis si vous ne vous êtes pas prononcés dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Anthony James Duncan
Fondateur et Directeur Général de Circa Sustainable Chemicals France